

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 22 septembre 2020

Objet : Adoption de la convention-type relative aux prestations du service Conseil, Insertion et Maintien dans l'Emploi (CIME)

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le mardi 22 septembre deux mil vingt à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 15 septembre 2020, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents : Madame Sabrina ASSAYAG, Monsieur Jacques Alain BENISTI, Monsieur Fernand BERSON, Madame Corinne CADAYS-DELHOME, Madame Christine CERRIGONE, Monsieur Patrick DE LA MARQUE, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Richard DOMPS, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Philippe LAURENT, Monsieur Hervé LIEVRE, Monsieur Anthony MANGIN, Madame Carole RUCKERT, Monsieur Didier SEGAL-SAUREL, Monsieur André VEYSSIERE, Monsieur Ali ZAHI.

Avait donné procuration : Monsieur Jean-Luc CAEDDU à Monsieur Philippe LAURENT, Monsieur Yves PERREE à Madame Carole RUCKERT, Madame Marie-Christine SEGUI à Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Etaient absents et excusés : Madame Jeanne BECART, Madame Lamia KIROUANI, Monsieur Gérard LAMBERT, Monsieur Frédéric MOLOSSI, Monsieur Philippe PEMEZEC, Monsieur Didier ROUSSEL, Monsieur Philippe SERIN, Madame Nadia SEISEN, Madame Sophie VALLY.

Assistaient également à la réunion : Mme Sylvie HUSSON, directrice générale, Mme Sarah DESLANDES, directrice générale adjointe de l'emploi, des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Aurore BARTHEL directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et organismes paritaires, M. Xavier BASTARD, directeur général adjoint ressources et secrétaire général, M. Laurent SALLET, directeur de l'administration et des finances, M. Wilfrid GERBER, directeur de la communication, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



Objet : Adoption de la convention-type relative aux prestations du service Conseil, Insertion et Maintien dans l'Emploi (CIME)

Le Conseil d'administration,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu la délibération n° 2016-28 du 13 juin 2016 approuvant la convention de partenariat entre le CIG et le Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées dans le Fonction publique territoriale FIPHFP) (2016-2019),

Considérant que le service Conseil, Insertion et Maintien dans l'Emploi (CIME) de la Direction de la santé et de l'action sociale (DSAS) du CIG réalise des prestations d'accompagnement de la politique handicap, de reclassement et plus largement de maintien dans l'emploi à la demande des collectivités et établissements de la petite couronne,

Considérant que la convention triennale de partenariat entre le CIG et le Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées dans le Fonction publique territoriale (FIPHFP) (2016-2019) est arrivée à son terme le 30 juin 2019 et n'a pas pu être renouvelée,

Considérant la nécessité pour le CIG de poursuivre ses actions auprès des collectivités et établissements de la petite couronne afin de les accompagner sur les thématiques du handicap, du reclassement et du maintien dans l'emploi,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1 – d'adopter les termes de la convention-type, ci annexée, relative aux prestations du service Conseil, Insertion et Maintien dans l'Emploi (CIME)

Article 2 – d'autoriser le Président à signer les conventions et les documents afférents à ces prestations

 Président,
Jacques Alain BENISTI
Maire de Villiers-sur-Marne